

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2007
Publication : 05/10/2007



Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

N° CP

Séance du 28 SEP. 2007

5971-07

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS DU CFTVD

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Accepte de proroger jusqu'au 31 décembre 2007 les deux conventions conclues en date du 7 mai 2004 au profit de l'association du Chemin de Fer Touristique de la Vallée de la Doller, par avenants sur le modèle en annexe au rapport ;
- ❖ Autorise le Président à signer les avenants correspondants.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions